



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/2007/8
15 décembre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS ET FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules

Cent quarante et unième session
Genève, 13-16 mars 2007
Point 4.2.17 de l'ordre du jour provisoire

**PROPOSITION DE RECTIFICATIF 2 AU RÈGLEMENT No 117
(Bruit des pneumatiques)**

Communication du Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)

Note: Le texte reproduit ci-après a été adopté par le GRRF à sa soixantième session. Il a été établi sur la base du document ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2006/27 non modifié. Il est transmis pour examen au Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et au Comité Administratif (AC.1) (ECE/TRANS/WP.29/GRRF/60, par. 36).

Annexe 5 – Appendice 1, Deuxième partie – Données relatives à l'essai

Point 5, modifier comme suit:

«5. Validité des résultats des essais:

Numéro de l'essai	Vitesse d'essai (en km/h)	Sens de la marche	SRTT	Pneumatique soumis à l'essai	Pneumatique témoin	Coefficient de la force maximum de freinage	Décélération moyenne en régime	Indice d'adhérence sur sol mouillé (G)	Observations
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									

»

Les points 5.1 et 5.2 sont supprimés.
